

Communiqué de presse

Paris, le 31 mai 2018

3^{ème} édition du baromètre « Médiateur des entreprises / Sidetrade »

Le délai de résolution des litiges s'améliore légèrement dans un contexte de stabilité du taux de factures « bloquées ».

Cette bonne nouvelle confirme la nécessité pour les entreprises de rester mobilisées sur les comportements de paiement, qui figurent au rang des priorités du médiateur des entreprises.

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, et Olivier Novasque, président de Sidetrade, annoncent les résultats de la **troisième édition du baromètre dédié aux factures des PME déclarées non-conformes par les donneurs d'ordres** et donnant lieu à des retards de paiement. Ils se félicitent d'une tendance positive qui touche toujours plus de secteurs d'activité.

L'analyse de ce nouveau baromètre porte sur plus de 2,8 millions de factures émises par les PME sur les six derniers mois, totalisant 12 Mds€ de transactions inter-entreprises. Le médiateur des entreprises et Sidetrade saluent l'accélération de la résolution (47 jours versus 51 jours) des litiges dans un contexte de stabilité du nombre de factures en litige (une sur sept).

Les factures bloquées sont résolues plus rapidement

Le délai de résolution des anomalies s'est amélioré de 4 jours, passant de 51 à 47 jours

Indicateur à la une de cette nouvelle édition, le délai de résolution des blocages est encore en baisse. Depuis la première édition, ce délai est passé de 51 à 47 jours ce qui indique une tendance positive. Cette évolution concerne une grande partie des secteurs d'activité analysés et confirme la mise en place d'actions concrètes pour améliorer la relation client-fournisseur.

Pour Olivier Novasque, président de Sidetrade : « *Sans surprise, ce baromètre indique que le temps est fondamental dans la résolution d'un litige. Les entreprises les plus performantes sont celles qui se donnent les moyens de dépister les litiges de manière pro-active et qui les résolvent grâce à une connaissance fine des processus de mise en paiement de leurs clients. Aujourd'hui les entreprises prennent conscience du formidable potentiel que recèle l'exploitation de leurs données clients. A cet égard, la maîtrise des comportements de paiement de leurs clients devient un levier décisif d'amélioration de leur trésorerie et un gage de leur développement. Avec l'adoption des technologies d'intelligence artificielle, les entreprises peuvent désormais aller au-delà et bénéficier de la puissance des algorithmes pour déclencher selon le client la meilleure action de relance au meilleur moment. Aujourd'hui, nous*

constatons que les entreprises s'appuyant sur l'intelligence artificielle augmentent de 50 à 70% l'efficacité des actions de relance réalisées par leurs équipes de recouvrement. »

De plus en plus de secteurs s'inscrivent dans cette dynamique d'amélioration

9 secteurs d'activité enregistrent une amélioration sur l'un des deux indicateurs voire les deux

Cette troisième édition permet de constater, au-delà d'une amélioration notable des délais de résolution des litiges, une dynamique d'ensemble. En effet, ce mouvement positif touche maintenant 9 secteurs d'activité (voir tableau ci-dessous) qui maintiennent voire améliorent leurs résultats.

	Taux de litige		Délai de résolution en jours	
	nov-17	mai-18	nov-17	mai-18
Production et distribution de gaz et d'électricité	12%	17%	49	33
Industries manufacturières	10%	9%	35	36
Transport et entreposage	13%	13%	47	37
Activités de service administratif et de soutien	15%	13%	37	42
Santé	14%	14%	50	44
Production et distribution d'eau	14%	13%	45	46
Commerce	12%	12%	48	46
Activités scientifiques et techniques	14%	13%	57	47
Information et communication	13%	12%	49	49

Evolution du taux de litiges et du délai de résolution des anomalies entre novembre 2017 et mai 2018.

Pour Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises : « Cette nouvelle édition du baromètre permet de constater une amélioration globale du temps de traitement des factures bloquées par les donneurs d'ordre. Ces résultats sont encourageants et confirment la réelle prise de conscience de la problématique des retards de paiement que nous constatons chaque jour au contact des entreprises. Les efforts fournis doivent maintenant se porter tout autant sur les actions à mettre en œuvre pour éviter ces blocages ».

Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade »

L'échantillon

Plus de 9 000 entreprises françaises donneuses d'ordre représentant 91% des grandes entreprises et structures comprenant de 250 à 5 000 salariés. Les données analysées dans le baromètre recouvrent un échantillon de **12 milliards d'euros de facturation**, répartis sur **plus de 2,8 millions de factures**.

La méthodologie

Les analyses ont été réalisées à partir de données issues de la plateforme d'intelligence artificielle de Sidetrade, enrichies par :

- un algorithme de *Machine Learning* (auto-apprentissage) conçu spécifiquement pour maximiser la représentativité de l'analyse ;
- des éléments issus de l'Open data de l'INSEE, destinés à centrer l'analyse sur les PME et ETI du côté des fournisseurs et sur les grands groupes du côté des clients.

La fréquence

Chaque indicateur est mis à jour à partir des données des six derniers mois. Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade » est actualisé tous les trimestres.

Période de référence

Baromètre mai 2018 : octobre 2017 à mars 2018

A propos de Sidetrade

Sidetrade (Euronext Growth : ALBFR.PA) démocratise l'usage de l'intelligence artificielle dans le quotidien des entreprises, tout en leur assurant un avantage compétitif. Plus de 1 500 entreprises de toutes tailles, tous secteurs, dans 80 pays ont adopté l'intelligence artificielle de Sidetrade pour une croissance durable.

En s'appuyant sur les millions de données BtoB présentes dans son *Cloud* et sur une solide avance en *Data Science*, Sidetrade permet déjà aux directions marketing, commerciales et financières de bénéficier de la puissance de ses algorithmes prédictifs pour développer les ventes et accélérer la génération de cash. Sidetrade offre un nouveau modèle de collaboration permettant d'évaluer, de prédire et d'améliorer la performance client. Plus d'information sur **www.sidetrade.com**

A propos du Médiateur des entreprises

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients-fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau, constitué de 60 médiateurs, est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site **www.mediateur-des-entreprises.fr**

Contacts presse

Médiateur des entreprises

Steve Le Mentec
Communication et presse
Tél. 01 53 17 87 83
steve.le-mentec@finances.gouv.fr
www.mediateur-des-entreprises.fr

Sidetrade

Christelle Dhrif
Directrice Marketing & Communication
Tél. 01 46 84 14 49
cdhrif@sidetrade.com
www.sidetrade.com